

20221118 Libération

https://www.liberation.fr/societe/mineurs-non-accompagnes-de-locean-viking-un-hotel-ca-ne-correspond-pas-aux-besoins-dun-gamin-20221118_42ZEZSQKN5AI7NIQJI5JYD2IGQ/

Interview

Mineurs non accompagnés de l'«Ocean Viking» : «Un hôtel, ça ne correspond pas aux besoins d'un gamin»

Article réservé aux abonnés

Pour **Violaine Husson**, de la Cimade, la France, signataire de la convention des droits de l'enfant, contrevient à ses engagements en plaçant des mineurs dans des situations loin d'être adéquates.



A bord de l'«Ocean Viking» avant d'arriver à Toulon, le 11 novembre. (Vincenzo Circosta/AFP)

par [Gurvan Kristanadjaja](#)

publié le 18 novembre 2022 à 16h34

L'information a fuité par voie de presse jeudi : 26 des 44 mineurs arrivés en France [à bord du bateau humanitaire Ocean Viking](#) ont fugué de l'hôtel où ils étaient logés à Toulon. «*Le département a vocation à mettre les mineurs en sécurité mais pas dans des geôles, on ne peut pas les maintenir de force dans un foyer. Ils peuvent fuguer et c'est ce que certains on fait. On ne peut pas les contraindre, il n'y a pas de mesures coercitives à leur égard*», a assuré Jean-Louis Masson, le président du conseil départemental du Var. Parmi ces 26 mineurs se trouvaient une majorité d'Erythréens qui, selon Christophe Paquette, directeur général adjoint en charge des solidarités au conseil départemental du Var, «*ne restent jamais*» car «*ils ont des objectifs précis dans des pays d'Europe du Nord*» comme les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suisse ou encore l'Allemagne, où ils souhaitent rejoindre de la famille ou des proches. Les associations et les ONG, elles, pointent du doigt les conditions d'accueil et de prise en charge de ces jeunes, souvent inadaptées. **Violaine Husson, responsable nationale Genre et Protections à la Cimade, répond à nos questions.**

Quelles sont les conditions de vie des mineurs étrangers non accompagnés, comme ceux de l'«Ocean Viking», pris en charge dans des hôtels en France ?

Il faut d'abord préciser une chose : la loi Taquet de février 2022 interdit le placement des mineurs non accompagnés dans des établissements hôteliers. Cela dit, il y a une exception : dans leur phase de mise à l'abri, en attendant l'entretien d'évaluation de leur minorité, il y a une possibilité de les placer à l'hôtel jusqu'à deux mois. C'est le cas pour cette quarantaine d'enfants, ça l'est aussi pour des centaines d'autres chaque année.

Un hôtel, ça ne correspond pas aux besoins d'un gamin. Ils sont placés dans des chambres à plusieurs – en fonction des établissements, ils peuvent se retrouver à une deux ou trois personnes dans une chambre, voire plus –, ils ne parlent pas la même langue, ils n'ont pas la même religion... Il n'y a rien qui les relie vraiment. Par ailleurs, il n'y a pas de suivi social, personne ne vient les voir dans la journée pour leur demander si ça va ou ce qu'ils font. Il n'y a pas de jeux prévus, ils sont indépendants. Ce sont aussi souvent des hôtels miteux, pas chers, avec des toilettes et des salles de bains communes. C'est un quotidien qui est loin de l'idée que l'on se fait des mesures de protection de l'enfance en France.

Ça peut expliquer pourquoi certains décident de quitter ces établissements ?

Oui, il y a des enfants qui partent parce que les conditions ne vont pas du tout, elles ne sont pas adéquates. Certains ont dû tomber des nues. Dans certains hôtels, il n'y a pas que des mineurs, parfois ils peuvent être placés avec d'autres publics, des majeurs notamment. Ça les rend particulièrement vulnérables : ils sont des enfants étrangers isolés qui viennent d'arriver d'une traversée éprouvante et des personnes peuvent leur mettre la main dessus.

La question des mineurs non accompagnés est souvent débattue, certaines personnalités politiques estiment qu'ils coûtent énormément d'argent, qu'ils seraient des délinquants. Qu'en est-il réellement selon vous ?

En effet, on a parlé des mineurs non accompagnés de manière très négative : il y a la délinquance mais aussi le fait qu'ils mentiraient et qu'ils frauderaient, qu'ils coûteraient beaucoup à l'Aide sociale à l'enfance... Certains politiques ont même affirmé que 80 000 mineurs non accompagnés arriveraient en France chaque année. La réalité est toute autre : il y en a eu un peu plus de 9 000 en 2021. On est quand même loin du fantasme véhiculé.

La protection de l'enfance est problématique aujourd'hui, il y a un véritable manque de moyen et de compétences, y compris pour les enfants français. Mais c'est bien plus simple de dire que c'est la faute des étrangers, même si leur proportion dans la prise en charge est dérisoire. Il y a cette injonction des politiques politiciennes de dire : le problème de l'Aide sociale à l'enfance, c'est les étrangers. Selon eux, ils mentent, ils fraudent, ils fuguent, ils ne sont pas mineurs ou ne sont pas vraiment isolés. Alors que le système de protection ne fait pas la différence entre les enfants français et étrangers.

La France, comme d'autres pays, a signé la convention internationale des droits de l'enfant. Les démarches doivent donc être faites en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant. On voit bien que quand on les place à l'hôtel ou qu'on les suspecte de mentir sur leur âge parce qu'ils sont étrangers, ce n'est pas le cas.